



PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE INTERMUNICIPALE  
DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

### SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, tenue le 22 novembre 2017 à 15 h 00, à l'Hôtel de région, situé au 161, rue de la Gare à Saint-Jérôme.

#### PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane Maher, maire de la Ville de Saint-Jérôme  
Monsieur Paul Germain, maire de la Ville de Prévost  
Madame Louise Gallant, mairesse de la Municipalité de Sainte-Sophie

Est également présente :

Madame Danielle Clément, directrice générale secrétaire-trésorière

2017-11-22/883

ITEM 1

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2017

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

**La présente séance soit et est ouverte à 15 h 28.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2017-11-22/884

ITEM 2

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 22 NOVEMBRE 2017

Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET IL EST RÉSOLU QUE :

**L'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2017-11-22/885

ITEM 3

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 OCTOBRE 2017

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

**Le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2017 soit approuvé.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2017-11-22/886

ITEM 4

**ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES DU 6 OCTOBRE AU 9 NOVEMBRE 2017**

---

ATTENDU QUE la directrice générale secrétaire-trésorière a déposé le registre des chèques pour la période du 6 octobre au 9 novembre 2017;

Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET IL EST RÉSOLU :

**QUE** le conseil de la Régie adopte le registre des chèques et les prélèvements automatiques pour la période du 6 octobre au 9 novembre 2017:

Folio 832329 :

- chèques portant les numéros 829 à 843 inclusivement représentant un montant de 40 030,90 \$
- prélèvements automatiques pour les dépenses effectuées auprès de différents fournisseurs représentant un montant de 39 021,41 \$;
- prélèvements automatiques pour les salaires versés représentant un montant de 72 350,67 \$.

**QUE** le conseil de la Régie autorise le paiement des dépenses pour lequel ces chèques et prélèvements ont été émis;

**QUE** la directrice générale secrétaire-trésorière certifie par la présente que la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dispose des crédits budgétaires nécessaires aux activités financières et d'investissement de la Régie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2017-11-22/887

ITEM 5

**ABOLITION D'UN POSTE DE CHEF D'ÉQUIPE**

---

ATTENDU QUE monsieur André Parr fut embauché à titre de chef d'équipe en date du 22 mai 2017;

ATTENDU QUE sa période de probation de 6 mois prend fin le 22 novembre 2017;

ATTENDU QUE la nouvelle structure de gouvernance a permis de développer de nouvelles méthodes de travail;

ATTENDU que ces nouvelles méthodes ont permis de réévaluer les besoins d'un deuxième chef d'équipe;

ATTENDU qu'à partir de tous ces détails, la recommandation de madame Danielle Clément est de ne pas confirmer monsieur André Parr à titre de chef d'équipe et d'abolir ce deuxième poste de chef d'équipe;

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU :

**QUE** la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord abolisse le deuxième poste de chef d'équipe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2017-11-22/888

ITEM 6

**MANDAT POUR AUDIT ET PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS  
2017 POUR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE  
LA RIVIÈRE-DU-NORD**

---

ATTENDU que la direction de l'aréna régional doit déposer un audit et ses états financiers vérifiés à chaque année;

ATTENDU que la firme *Gariépy Bussière CPA Inc.* a exécuté ce mandat pour 2014, 2015 et 2016 pour le compte de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord;

ATTENDU la qualité des services reçus par la firme *Gariépy Bussière CPA Inc* pendant les années précédentes ainsi que leur connaissance du dossier de l'aréna et ses particularités;

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU :

**QUE la Régie mandate la firme *Gariépy Bussière CPA Inc* pour effectuer l'audit et la préparation des états financiers 2017 de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord pour un montant de 7 900 \$ plus les taxes applicables.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2017-11-22/889

ITEM 7

**QUESTIONS DU PUBLIC**

---

Aucune question du public.

2017-11-22/890

ITEM 8

**LEVÉE DE LA SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2017**

---

Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET IL EST RÉSOLU QUE :

**La présente séance soit et est levée à 15 h 35.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

Stéphane Maher,  
Président

---

Danielle Clément,  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière